



Conseil des gouverneurs  
Neuvième session  
Rome, 21-24 janvier 1986  
Point 2 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election du Président et des Vice-Présidents du Conseil des gouverneurs
4. Demandes d'admission à la qualité de membre non originaire
5. Déclaration du Président du Fonds
6. Déclarations générales
7. Etats financiers vérifiés de 1984
8. Rapport sur la deuxième reconstitution des ressources du FIDA
9. Budget proposé pour 1986
10. Rapport sur le Programme spécial du FIDA pour les pays de l'Afrique sub-saharienne touchés par la sécheresse et la désertification
11. Rapport préliminaire sur la base financière et la structure futures du FIDA
12. Election de membres et de membres suppléants du Conseil d'administration
13. Rapport sur l'état de l'Accord relatif au Siège
14. Questions diverses



## ANNOTATIONS

### 1. Ouverture de la session

La neuvième session du Conseil des gouverneurs, qui se tiendra au Centro Congressi, Auditorium della Tecnica, Viale Umberto Tupini 65, Rome (EUR), s'ouvrira le mardi 21 janvier 1986 à 10 h 30.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire, établi par le Président du Fonds et approuvé par le Conseil d'administration conformément à l'article 6 du règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, figure dans le présent document (GC 9/L.1).

### 3. Election du Président et des Vice-Présidents du Conseil des gouverneurs

Conformément à l'article 12 de son règlement intérieur, le Conseil des gouverneurs est invité à élire un Président et deux Vice-Présidents pour les deux prochaines années. Il est probable que ce point de l'ordre du jour sera examiné dans la matinée au cours de laquelle le Conseil tiendra la première séance de sa session. Etant donné que l'article 12 du règlement intérieur stipule entre autres que "chaque catégorie est représentée par un des membres du Bureau", les catégories voudront peut-être tenir des réunions séparées avant le début de la session. En conséquence, des installations permettant la tenue de telles réunions par catégorie seront disponibles sur le lieu de la Conférence la veille du jour de l'ouverture de la session, le lundi 20 janvier 1986.

### 4. Demandes d'admission à la qualité de membre non originaire

Le Conseil d'administration a examiné à sa vingt-cinquième session, en septembre 1985, la demande d'admission à la qualité de membre du FIDA présentée par Antigua-et-Barbuda. L'ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session du Conseil d'administration, qui doit se tenir du 4 au 6 décembre 1985, contient, pour examen par le Conseil, une demande d'admission à la qualité de membre du FIDA présentée par Saint-Christophe-et-Nevis. Les recommandations du Conseil d'administration au sujet de ces demandes seront présentées par le document GC 9/L.2.

### 5. Déclaration du Président du Fonds

Le Président Jazaïry fera une déclaration au Conseil des gouverneurs dans laquelle il passera en revue l'évolution de la situation internationale en ce qui concerne les responsabilités et activités du FIDA. Pour l'information du Conseil des gouverneurs, un examen plus détaillé des opérations du Fonds en 1985 sera présenté sous forme de projet de rapport annuel (document GC 9/L.3).

6. Déclarations générales

Les gouverneurs sont invités à faire des déclarations générales au titre de ce point de l'ordre du jour et à présenter, s'il y a lieu, leurs observations sur d'autres points de l'ordre du jour.

7. Etats financiers vérifiés de 1984

Conformément à l'article XII du règlement financier et à la section 9 du règlement relatif à la conduite des affaires du Fonds, le Conseil des gouverneurs est invité à examiner le document GC 9/L.4, où figurent les états financiers vérifiés de 1984 ainsi que le rapport y relatif du Commissaire aux comptes, lesquels ont été présentés par le Conseil d'administration qui a recommandé leur approbation. Le document GC 9/INF.2, présenté pour l'information du Conseil des gouverneurs, contient la liste des contributions de sources privées qui ont été faites au Fonds.

8. Rapport sur la deuxième reconstitution des ressources du FIDA

Le rapport du Président Jazaïry sur ce sujet sera présenté dans le document GC 9/L.5. Comme suite à la résolution 34/VIII adoptée par le Conseil des gouverneurs à sa huitième session et conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session (11-14 décembre 1984), le rapport contiendra également des renseignements sur les contributions anticipées au titre de la deuxième reconstitution des ressources.

9. Budget proposé pour 1986

Le budget pour 1986, tel que le Conseil d'administration en recommande l'approbation, sera présenté dans le document GC 9/L.6.

10. Rapport sur le Programme spécial du FIDA pour les pays de l'Afrique sub-saharienne touchés par la sécheresse et la désertification

A sa huitième session, tenue à Paris du 22 au 26 octobre 1984, le Conseil des gouverneurs a examiné un projet de résolution sur ce sujet présenté par le gouverneur pour le Niger. Le Conseil a décidé de renvoyer la question à l'examen du Conseil d'administration, lequel l'a étudiée à ses sessions suivantes. Le Conseil d'administration a approuvé la création du Programme spécial le 18 mai 1985, lors d'une session extraordinaire convoquée pour examiner cette question. Comme suite à cette approbation, le Fonds prend à l'heure actuelle des mesures appropriées aux fins de l'élaboration du Programme spécial, et ces questions font l'objet d'un examen actif de la part du Conseil d'administration. Un rapport sur ce sujet sera présenté au Conseil des gouverneurs dans le document GC 9/L.7.

Un projet de cadre juridique pour la mobilisation et l'utilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre du Programme spécial, intitulé "Cadre de base sur les ressources spéciales pour l'Afrique sub-saharienne", a été établi. Il sera demandé au Conseil des gouverneurs

d'approuver ce document (GC 9/L.8), lequel sera envoyé en même temps au Conseil d'administration pour examen lors d'une session extraordinaire qui se tiendra aussitôt avant la neuvième session du Conseil des gouverneurs. Ces dispositions permettront au Conseil des gouverneurs de recevoir les vues et recommandations du Conseil d'administration, qui lui seront communiquées au début de sa neuvième session. En outre, le cadre de base tel qu'il est actuellement rédigé prévoit, entre autres, l'approbation par le Conseil d'administration de programmes de travail annuels et de prévisions des dépenses administratives afférentes au Programme. Par conséquent, le Conseil des gouverneurs recevra également pour examen un exemplaire du programme de travail et des prévisions des dépenses administratives pour 1986, en tant que pièce jointe au Cadre de base.

11. Rapport préliminaire sur la base financière et la structure futures du FIDA

Au cours de la septième réunion de la Consultation sur la deuxième reconstitution des ressources du FIDA (28 février-1er mars 1985), le Président Jazaïry a annoncé qu'un rapport préliminaire sur ce sujet serait présenté au Conseil des gouverneurs à sa neuvième session. Le rapport figure dans le document GC 9/L.9.

12. Election de membres et de membres suppléants du Conseil d'administration

Conformément à l'article 40.1 du règlement intérieur du Conseil des gouverneurs, le Président du Fonds soumet une liste, contenue dans le document GC 9/L.10, indiquant les noms des membres et des membres suppléants qui doivent être remplacés par de nouveaux membres et membres suppléants. L'article 40.2 du règlement intérieur prévoit que "Au cours de la session annuelle, les gouverneurs de chacune des catégories devant élire un ou plusieurs membres ou membres suppléants du Conseil d'administration se réunissent en séance privée pour procéder à ces élections...". Des arrangements pourront être pris par l'intermédiaire du Secrétaire du FIDA aux fins de la tenue de ces séances privées.

13. Rapport sur l'état de l'Accord relatif au Siège

Le Président Jazaïry fera un rapport oral sur ce sujet à la neuvième session du Conseil des gouverneurs.

14. Questions diverses

Les autres questions qui pourraient éventuellement se présenter seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.